

UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS
U. F. R. LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Procès-verbal provisoire de la Commission Paritaire de Psychologie

Réunie le mercredi 3 juin 2009

Sous la présidence de Mme Isabelle MILHABET

Directrice du Département de Psychologie

Assistée de Mlle E.BUZZI, Assesseur étudiant

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : AIMAR Jean-Bernard, ARNAUD Christian, BERTOLINO Marilèna, BONARDI Christine, CARIOU Michel, DE CARA Bruno, FAURE Sylvane, IAKIMOVA Galina, LENOIR Olivier, MILHABET Isabelle, NEGRO Isabelle, NOVI Patricia, PAYMAL Joël, SCHMIDT Sabine, STEINER Dirk, THEROUANNE Pierre, VINOT Frédéric

Etudiants : GARNIER Valentina (L1), MARIANI Santa (L2), CHEVALIER Hélène (L3), PICCAMIGLIO Grégory (L3), SARRACO Sophie (L3), SCHNEIDER Romain (L3), CAMOUS Sarah (M1), PERSIN Eva (M1), PINELLI Mélissa (M1), BUZZI Elisa (M2), HAMIDI Zaïneb (M2)

AVAIENT DONNES PROCURATION :

Enseignants : CHABRIER Lydia à CARIOU Michel, CHANQUOY Lucile à DE CARA Bruno, CHOUKROUN Jessica à SCHMID Sabine, FAURE Sylvane à STEINER Dirk, MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle, OLIVIER Gérard à NEGRO Isabelle, SCHADRON Georges à MILHABET Isabelle.

Etudiants : CANOVA-AIDOUNI Aïcha (L2) à SCHNEIDER Romain (L3), LAVEAULT Romaric (L2) à MARIANI Santa (L2), PINELLI Mélissa (M1) à SARRACO Sophie (L3).

Le quorum n'étant pas réuni à 9h on demande un report de la séance à 9h15.
La commission du 3 juin 2009 démarre à 9h15 sans le quorum.

La Directrice Mme Isabelle MILHABET démarre la séance en demandant s'il y a des questions diverses sur lesquelles il est nécessaire de revenir afin de passer à l'ordre du jour.
Aucune question n'est soulevée par les Représentants Etudiants et Enseignants.

L'ordre du jour de la commission paritaire du 3 juin 2009 s'articule en différents points :

- 1) Approbation du PV du 30 mars et du 24 avril 2009
- 2) Retour sur Examens (mise en place, contenu, etc.)
- 3) Pédagogie :
 - Accompagnements pédagogiques après les examens
 - Consultation des copies
 - Remise à niveaux et harmonisation des contenus (rentrée 2009)
- 4) Election de la CP
 - Election des représentants chargés de cours
 - Répartition par niveaux des étudiants éligibles à la CP
- 5) Bilan du Budget du Département de Psychologie et Primes pédagogiques
 - Financement tuteur/moniteur- RPL1
 - Orientation active
- 6) Renouvellement du poste vacant de secrétaire
- 7) Profil des postes
- 8) Testothèque

1) Approbation du PV du 30 mars 2009 et du PV du 24 avril 2009

En raison d'un problème purement technique de diffusion du PV du 30 mars, la Commission Paritaire, après discussion au sujet du PV du 24 avril décide de le valider par un vote :

-Contre : 0

-Abstention : 1

-Pour : l'unanimité moins 1 voix

Le PV du 24 avril après réflexions et modifications est validé par l'Assemblée.

2) Retour sur Examens :

E.BUZZI constate que les examens se sont déroulés dans de bonnes conditions. En effet, les accords établis entre enseignants et étudiants durant les précédentes Commissions Paritaires et Assemblées Générales ont été tenus.

Z.HAMIDI note cependant le mécontentement d'une étudiante. Selon cette dernière, certaines questions en QCM statistiques avec Monsieur THEROUANNE étaient trop précises et donc difficiles à traiter.

P.THEROUANNE remarque que la motion du 30 mars proposait que les cours ayant eu lieu durant la grève, lesquels ne pouvaient pas faire l'objet d'un examen.

Le QCM de Statistiques a alors porté effectivement sur les 2 heures de cours ayant eu lieu avant le mouvement de grève et de ce fait les questions étaient effectivement très précises mais faciles et diverses.

R.SCHNEIDER: En examen de Neurobiologie, les étudiants ont fait remarqués un manque de diversité dans les questions, d'où la difficulté de l'épreuve.

De plus, le nombre limité de questions ne permettant pas aux étudiants de gagner des points grâce à des questions plus diverses.

C.ARNAUD souligne l'impossibilité de poser des questions diverses et variées quand le nombre de cours est limité à 4heures. Il fait la démonstration que l'examen n'était pas difficile que cela en donnant des taux de réussite de ce second semestre.

- 106 étudiants ont la moyenne soit 48%

- 17% ont une note supérieure à 14/20

- 9 copies sont très bonnes et vont au-delà de 18/20

Les résultats sont dans leur ensemble très bons, meilleurs que les années précédentes.

R.SCHNEIDER constate que la moyenne concerne toutefois un pourcentage d'étudiants inférieurs à 50.

C.ARNAUD déclare que ces résultats sont généralement obtenus à la première session d'examen et qu'il n'y a donc pas lieu de s'affoler.

E.BUZZI : en Licence 2, l'examen de Psychologie Clinique devait démarrer à 9h et n'a démarré qu'à 9h30 et donc les étudiants n'ont eu que 2h d'examen au lieu de 2h30.

I.MILHABET note effectivement que l'épreuve était plus courte qu'à l'accoutumé. Elle souhaiterait savoir si pour les Master 1 des problèmes avaient été signalés.

RSCHNEIDER revient aux licences 3. Un choix avait été donné entre le sujet d'I.MILHABET ou le sujet de G.MAILLAN. Cependant, le temps qui était alloué initialement à cet examen n'a pas été accordé comme prévu. Les sujets de Madame MILHABET ont été distribués à la première heure et ceux de Madame MAILLAN à la deuxième heure.

I.MILHABET certifie que rien n'a été modifié à la durée de cet examen.

Tout s'est déroulé comme prévu. Une heure était délivrée pour chacun des sujets comme les années précédentes. De plus, les étudiants ont eu le choix entre les deux sujets proposés par les enseignants avec la possibilité pour les étudiants de travailler à l'avance l'un ou l'autre.

Mme MILHABET intervient ensuite sur un autre problème. Elle constate que si les examens se sont globalement bien déroulés le nombre des surveillants est quelquefois insuffisant notamment pour cet examen de licence 3.

Elle estime que le nombre de surveillants ne doit pas être limité à deux enseignants mais devrait être de quatre.

S.SARRACO : Les étudiants étaient au courant dès le départ que l'examen de Madame MAILLAN serait d'une heure.

I.MILHABET : Les étudiants ont eu largement le temps de composer.

En effet, le temps initialement prévu pour l'épreuve n'a pas été modifié malgré le réajustement des modalités d'examen.

Elle soulève pourtant un point négatif à ces examens, il s'agit en effet de l'absentéisme et du retard répété de quelques surveillants.

Elle estime que les enseignants doivent arriver une demi-heure à l'avance pour chaque examen.

Elle revient sur le retard d'un groupe d'enseignants se trouvant dans le même amphi et trouve anormal que certains enseignants ne sachent toujours pas où se trouvent les copies d'examens, soit au Service de la Scolarité dans les bâtiments de St Jean d'Angély 2.

P.THEROUANNE propose d'envoyer un email à tous les enseignants afin de leur rappeler les articles qui composent « la Charte des Examens » afin que ces derniers ne dérogent pas à leurs devoirs d'enseignants.

I.MILHABET soutient la proposition de Monsieur THEROUANNE et trouve cela inadmissible de la part d'un enseignant surveillant d'arriver en retard lors d'une session d'examen et trouve que ce phénomène est beaucoup trop récurrent et ne devrait pourtant pas exister.

Elle remercie cependant les enseignants qui ont jusqu'alors réalisé parfaitement leur travail et les étudiants qui ont été remarquables lors de cette session d'examens qui était pourtant compromis.

3) Pédagogie

-Les heures complémentaires :

La Directrice du Département rapporte qu'elle a reçu un courrier émanant du secrétariat du Doyen faisant part des exigences du Président de l'Université pour engager le paiement des chargés de cours. Elle fait lecture de ce courrier. Elle indique que si les chargés de cours ne sont pas explicitement désignés dans le courrier, les fiches de service qui y étaient associées sont sans ambiguïté.

Dans ce courrier, il est question de justifier les heures de service des chargés de cours durant la période de grève.

Elle rappelle qu'elle a fait suivre ce courrier à tous les chargés de cours et aux enseignants titulaires et que seul un enseignant a réagi à ce jour.

Elle précise qu'elle a rédigé une réponse et qu'elle souhaiterait l'avis de tous et surtout des chargés de cours afin de ne nuire à personne.

Avant d'en faire lecture, elle demande aux membres de la Commission Paritaire s'ils souhaitent réagir et effectuer eux-mêmes une réponse à cette menace de non paiement en cas de non justification des heures réalisés, certifiées sur l'honneur.

Des remarques sont aussitôt faites par l'Assemblée concernant cette demande de vérification d'heures travaillées, visant plus particulièrement les chargés de cours.

S.FAURE réagit aussitôt, ces termes sont les suivants : « c'est dégueulasse de la part d'une Instance Supérieure de s'attaquer de la sorte aux précaires ! »

Ces questions portant sur le nombre d'heures effectuées doivent s'adresser à toute l'équipe d'enseignants titulaires et vacataires.

P.THEROUANNE est tout à fait d'accord avec les propos de Madame FAURE.

Cependant, le courrier du Président ne s'adresse pas seulement aux vacataires mais aussi aux titulaires. Plusieurs chargés de cours se sont déplacés afin d'assurer leurs enseignements mais des débrayages qui ont été votés les en ont empêché.

De plus, certains d'entre eux n'ont pas été payés depuis plusieurs années.

I.MILHABET : il n'y a pas d'ambiguïté dans le courrier car seules des fiches de service des chargés de cours y étaient jointes.

S.SCHMID : les chargés de cours sont dans une situation précaire et n'ont pas pu faire cours car pendant le mouvement de grève, des salles ont été bloquées et certains cours débrayés.

Mais il faut ajouter que malgré la difficulté à enseigner durant cette période, le travail a été réalisé dans sa globalité avec mise à disposition de photocopies, de cours en ligne, et d'accompagnements personnalisés.

G.PICCAMIGLIO : Que signifie concrètement le terme d'heures complémentaires ?

I.MILHABET : Les heures complémentaires ici désignées sont celles qui vont permettre de payer les chargés de cours.

G.PICCAMIGLIO : Ces heures apparaissent t elles sur un contrat ?

I.MILHABET : un chargé de cours ou un titulaire a une feuille de service ou le nombre d'heures est stipulé dès le départ.

ZHAMIDI : les étudiants prendront leur responsabilité en affirmant que si les chargés de cours n'ont pas pu effectuer certaines de leurs heures parce qu'ils ont été empêchés. Aucun membre de la présidence n'a daigné se déplacer, alors sur quel critère se basent ils pour affirmer que les chargés de cours n'ont pas effectué leurs heures de travail ? Ce que l'on demande au Département de Psychologie est il demandé à tous les autres Départements ?

I.MILHABET fait savoir que le Département d'Histoire était également concerné. Une lecture du courrier qu'elle a prévu d'envoyer est par la suite réalisée.

D.STEINER et S.FAURE sont tout à fait d'accord avec le courrier rédigé par la Directrice.

E.BUZZI invite les étudiants à soutenir les chargés de cours en affirmant qu'ils étaient présents, qu'ils ont été disponibles et qu'ils ont mis en place des supports de cours.

I.NEGRO : il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté entre chargés de cours et heures complémentaires des titulaires.

P.THEROUANNE : la question ne se pose pas pour les titulaires car ces derniers ont été payés dans les temps.

I.MILHABET déclare que dans le courrier de Monsieur BOURSIER, il est bien stipulé que sans ces documents aucun paiement ne sera effectué pour cette période de grève. Elle propose de faire une réponse argumentée signée par les chargés de cours qui n'ont pu réaliser leurs cours dans des conditions optimales, de plus l'Administration ne les avait pas prévenu du blocage.

S.FAURE demande a ce que l'on interpelle les Instances Supérieures et que l'on protège ces collègues précaires. Il est insupportable que cette question soit posée seulement aux chargés de cours.

I.MILHABET propose une motion complétée et soutenue par Madame FAURE.

E.BUZZI soutenue par Z.HAMIDI propose de rédiger un courrier, incluant les représentants étudiants ainsi que tous les étudiants afin qu'ils prennent leurs responsabilités et s'engagent à soutenir les chargés de cours.

D.STEINER affirme qu'il faut être plus solidaire avec le courrier de la Directrice du Département afin d'être crédible.

P.THEROUANNE suggère de bien insister dans le courriel que certains cours n'ont pas pu avoir lieu à cause des débrayages.

I.MILHABET déclare que certaines informations ont été volontairement omises.

P.THEROUANNE par principe ces personnes doivent être payés. Il faut pour cela bien insister sur les raisons des non lieux de cours.

Une Lecture de la motion est réalisée

G.PICCAMIGLIO : si certains chargés de cours se déclarent grévistes, le fait de leur imposer ce courrier ne leur enlève-t-il pas leur droit de grève?

I.MILHABET affirme que ce sera aux chargés de cours de spécifier personnellement qu'ils étaient grévistes durant cette période. Après modifications et relecture de cette motion tout remontera à la Direction de l'UFR : la motion accompagnée d'un courrier de la part de la Directrice du Département.

JB.AIMAR demande s'il s'agit là du premier courriel de la part de la Direction de l'UFR.

IMILHABET : ce courriel a été transmis à Monsieur DECARA, il a été formulé par Monsieur BOURSIER qui retransmet là une demande du Président Monsieur MAROUANI.

- **Passage au vote de la motion concernant le courriel de justification de la non tenue des cours :**

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : Unanimité

- Retour sur la validation des examens

I.MILHABET : le nouveau Recteur, Monsieur NIQUE s'interroge sur la possibilité de ne pas valider les examens de Psychologie.

Un envoi des contenus ainsi qu'un maintien des accompagnements pédagogiques est impératif. En effet, pour les programmes inachevés dans certaines UE, ces accompagnements doivent se faire début juillet pour ceux qui n'ont pas pu les établir durant le mouvement de grève.

Les enseignants se sont engagés mais il n'y a aujourd'hui aucun retour de la part du recteur.

I.NEGRO : des contrôles pourront être établis sur ce qui a été fait ou pas ?

I.MILHABET affirme qu'aucun contrôle n'aura lieu en septembre sur ces accompagnements pédagogiques.

- Accompagnements pédagogiques

I.MILHABET : les accompagnements pédagogiques aideront les étudiants à se remettre à niveau afin de démarrer une nouvelle année dans de bonnes conditions et avec les connaissances requises.

Elle compte sur les enseignants et les étudiants pour que tout se déroule convenablement avec notamment des consultations de copies efficaces.

-Consultations des copies

S.MARIANI : est-il possible pour un étudiant de consulter ses copies après la session d'examens ?

I.MILHABET : oui, cela est possible juste après les résultats, sur 5 jours ouvrables uniquement.

Pour le second semestre, cela s'effectuera normalement comme à l'accoutumer.

-Remise à niveau et harmonisation des contenus (rentrée 2009)

Les enseignants devront s'assurer que les étudiants aient le niveau à la rentrée.

Une Commission Pédagogique sera très prochainement mise en place afin de travailler sur les contenus et s'assurer qu'ils ne soient pas trop redondants notamment en Méthodologie et Statistiques en Licence 1 et Master 1

Pour cela, la présence de 12 intervenants est primordiale.

La fois précédente, seulement 4 intervenants étaient présents alors que durant cette Commission Pédagogique, un grand nombre de décisions ont été prises pour le bon déroulement du Département.

La Directrice souhaite vivement la présence de ces intervenants lors de ces réunions où l'on débat de questions importantes.

4) Election de la Commission Paritaire.

I.MILHABET précise que les règles ont changé :

Les prochaines élections auront lieu au mois de novembre, mais avant il est nécessaire de définir les répartitions des étudiants par année et par discipline pour les M1 et M2.

La Directrice du Département demande à ce que les étudiants décident entre eux et fassent connaître leurs décisions à l'occasion de la prochaine Commission Paritaire.

B.DECARA insiste sur le moment où doit avoir lieu ces élections car si cela est fait à la rentrée ce sera trop tard.

Une prochaine Commission Paritaire est prévue en fin juillet donc la décision devra être prise.

Il ajoute que 34 sièges de représentants étudiants et suppléants sont à pourvoir.

5) Budget du Département

I.MILHABET aucun projet de changement du budget n'a été décidé par le Conseil de Gestion et l'Equipe Décanal.

Il reste pour ce qui est consommable exactement la somme de 10,80 euros jusqu'en décembre.

- Financement tuteur/moniteur- RPL1

Deux solutions :

- consommer l'argent des moniteurs et tuteurs et donc ces derniers ne seront pas payés,
- ou ne plus utiliser de papier, fourniture...enfin tout ce qui permet à un Département de fonctionner convenablement.

J.B AIMAR : ce budget a été revu à la baisse de façon à se placer au même niveau que les autres départements.

Z.HAMIDI : à une certaine époque, malgré la hausse des effectifs, le budget n'avait pas été revu à la hausse bien au contraire.

I.MILHABET indique qu'à l'occasion de demandes de primes notamment pour le plan réussite licence, elle a demandé, dans un courrier adressé à Madame KOTLER, un second RPL1. Il est vrai que seul M.LAVIGNE s'était désigné l'an dernier pour prendre cette responsabilité et on peut compter sur d'autres bonnes volontés l'an prochain.

J.B AIMAR : une hausse du budget a bien été effectué pour l'augmentation de l'effectif. Aujourd'hui, ce budget est à la baisse.

La mesure n'a pas été dirigée spécifiquement contre le Département de Psychologie car cette baisse budgétaire se reflète ailleurs, dans d'autres départements.

D.STEINER : Au niveau des heures complémentaires cela explique le fait que le budget du Département de Psychologie et Communication soit plus important.

Z.HAMIDI demande à savoir quel est le budget alloué au Département de Psychologie et quelle est l'enveloppe prévue par le passage au RCE ?

Un chiffre a été donné, environ 200 milles euros. Une vérification de l'information sera faite d'ici peu.

B.DECARA note effectivement une baisse du budget et donc d'heures complémentaires.

2008 : 4685 heures

2009 : 2116 heures

I.MILHABET interroge B.DECARA sur le fait de refaire un courrier concernant le budget en précisant la baisse des heures complémentaires et du budget en général. Elle demande à l'Assemblée si le fait de renvoyer un courrier ne va pas envenimer les choses et se faire remarquer encore plus.

P.THEROUANNE déclare que le Département de Psychologie est bien représenté en Conseil de Gestion.

D.STEINER et J.B AIMAR confirment de plus qu'un meilleur budget est attribué au Département de Psychologie comparé à d'autres Départements

- Orientation active

Z.HAMIDI, E.BUZZI et M.CARIOU tiennent à signaler une pénurie au niveau budgétaire ce qui est anormal pour un si grand Département. La mise en place des heures complémentaires est liée à un manque d'enseignants.

I.MILHABET : un courrier sera renvoyé au Conseil de Gestion et un email sera renvoyé aux représentants afin d'affirmer la position.

D.STEINER : il y a nécessité de se renseigner sur les reliquats et préciser exactement la somme requise.

P.THEROUANNE : cela signifie la perte d'un RPL1 mais le gain d'un poste de Tuteur.

I.MILHABET a fait une demande d'un deuxième RPL1, ainsi qu'une demande de primes en faveur de Mme NOVI et Monsieur LAVIGNE (RPL1 actuel).

Il n'est pas suffisant d'avoir un RPL1, il faudrait en avoir au moins deux, compte tenu de l'effectif important de Psychologie qui entraîne trop de responsabilité pour une seule personne et pour la Direction elle-même. Elle a également renouvelé la demande de Tuteurs et Moniteurs avec le souhait qu'ils soient pris en charge non par le Département de Psychologie mais par les primes (courrier envoyé à Mme KOTLER).

P.THEROUANNE : le poste de RPL1 a-t-il évolué ?

I.MILHABET fait une explication des responsabilités attribuées au RPL1 :

- Une étude de 700 dossiers d'orientation active en Psychologie :

Pour la simple validation, par une réponse positive à chacun des dossiers, cela demande 2 à 3 minutes minimum. Et cette validation n'a aucune pertinence pédagogique.

Alors, consulter chacun des dossiers en détails, sur la base des informations fournies n'est pas tellement pertinente et prendrait beaucoup de temps. La Directrice à elle seule ne peut assurer cette charge qui s'ajoute à toutes les autres.

Monsieur Tassel fait la remarque à la Direction de s'y être pris tardivement pour accomplir cette étude de dossiers.

Mais il demeure que même si la charge en avait été réparti, elle soit toujours aussi lourde et la validité pédagogique de cette orientation tout aussi médiocre.

En effet, si cela avait été fait au mois de février, on ne rencontrerait pas toutes ces difficultés.

La proposition qui alors été faite par M.TASSEL est de mettre à disposition des étudiants un maximum d'informations sur le site de façon à soulager le travail du RPL1.

P.THEROUANNE fait la proposition de récupérer des éléments à l'OVE.

Il insiste sur la mise en place d'un espace dédié à donner des éléments très clairs et précis sur les orientations actives aux nouveaux arrivants et avec tous les éléments principaux.

I.MILHABET s'engage à mettre sur le site de nouvelles informations.

6) Renouvellement du poste vacant de secrétaire

I.MILHABET déclare qu'à ce jour, il n'y a pas eu de réponses de la part du Service du Personnel et du Conseil de Gestion concernant le renouvellement de poste de secrétaire.

B.DECARA : le poste devrait être publié prochainement et accessible par concours interne.

7) Profil des postes

I.MILHABET: il n'y a pas de réponses officielles des mouvements en cours.

Cela devra être discuté en Commission paritaire et ne pourra être fait sans l'avis des étudiants.

Se référer au PV de la Commission Paritaire du 20 mai 2008.

Un poste vacant est mis au « pot commun » de l'UFR et la Psychologie l'obtient par de fait. Une explication est faite par J.B AIMAR/I.MILHABET/B.DECARA afin que l'Assemblée comprenne les enjeux.

I.MILHABET fait un récapitulatif sur les postes vacants et rappelle que le classement et les profils des postes (Maître de Conférence et Professeur) seront abordés précisément lors de la dernière Commission Paritaire de l'année fin juin/début juillet.

I.MILHABET tous doivent réfléchir afin de récupérer le poste de Maître de Conférence de J.CABASSUT. Ce point a été amorcé, engagé, il revient aux enseignants de réfléchir sur la manière de récupérer ce poste de Professeur.

8) La Testothèque

I.MILHABET réfléchit à la mise en place de la testothèque :

Plusieurs options ont été essayées et ont échouées. I.MILHABET propose donc une nouvelle solution : la testothèque sera dans la BS si aucune autre proposition n'est faite lors de la prochaine Commission Paritaire. Elle laisse donc aux Représentants Etudiants et Enseignants le temps de réfléchir à cette option ou de faire une autre proposition.

S.CAMOUS ne comprend pas pourquoi cela pose un problème de mettre en place la testothèque à la BS.

E.BUZZI cela aurait dérangé les autres étudiants d'établir la testothèque à la BS, car sa mise en service nécessite des explications.

P.THEROUANNE : il faudrait que la testothèque soit dirigée par un statutaire ou un psychologue.

J.PAYMAL pose la question de la date de dépôt des mémoires ?

I.MILHABET : les mémoires devront être déposés la date du 22 juin dernier délai.

Z.HAMIDI : au Conseil de Gestion, des informations officieuses circuleraient au sujet du calendrier on parlerait en effet de supprimer la semaine de révision.

Il vaut mieux attendre que le Conseil d'Administration statue à ce sujet.

FIN DE SEANCE à 12h20